

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Vendredi 5 décembre 2025 à 18 h.30

Ordre du jour :

- 1°) Tarifs publics communaux 2026,
- 2°) Allocation de vétérance des anciens sapeurs-pompiers 2025,
- 3°) Autorisation au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement,
- 4°) Dissolution du SIMIF – intégration des résultats,
- 5°) Budget primitif 2025 – décisions modificatives,
- 6°) Provisions pour créances douteuses – adoption d'une méthode de calcul,
- 7°) Installation d'un visiophone à l'école – approbation du projet et demande de subvention,
- 8°) Personnel : modification de la durée hebdomadaire de travail,
- 9°) Lotissement : approbation de la participation financière et demande de subvention,
- 10°) Mise en place d'un site de compostage partagé – convention avec Quimperlé Communauté,
- 11°) Tarification sociale cantine scolaire,
- 12°) Motion de soutien à la Commune de LANVEOC pour le maintien de l'école navale,
- 13°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Christine KERDRAON.

Séance du 5 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-six novembre, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.
Etaient présents : Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Fabienne LE GALL, Michel CHARPENTIER, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE, Cédric JAULNEAU, Francine TAMIC, Elodie PEINTUREAU et Guillaume LOUVET.

Absent excusé : Stéphane POIRIER (a donné pouvoir à Francine TAMIC).

Absent : Laurent MINTEC.

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibération du Conseil Municipal**20250611*************Objet : Mise en place d'un site de compostage partagé
Convention de partenariat**

Madame le Maire expose aux membres de l'assemblée que, dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, Quimperlé Communauté mène des actions pour réduire la production de déchets à la source sur son territoire, dont la promotion du compostage. Le compostage peut se faire en tas ou en bac pour les habitats dotés d'un espace enherbé ou en composteur partagé pour les habitats non dotés d'un espace enherbé. La loi prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution de tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024.

Des rencontres ont eu lieu avec les services de Quimperlé Communauté afin de définir les modalités d'implantation, de fonctionnement et de suivi d'un site de compostage partagé sur la Commune de SAINT-THURIEN. Il a été décidé d'installer un composteur partagé sur la Place de Kilmacow, à l'arrière du boulodrome, afin de proposer une solution aux habitants du centre-bourg n'ayant pas de jardin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après avoir pris connaissance de la convention de partenariat ayant pour objet de définir les modalités d'implantation, de fonctionnement et de suivi du site de compostage partagé en précisant les engagements respectifs de chacune des parties, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de partenariat pour la mise en place d'un site de compostage partagé avec Quimperlé Communauté dont le siège social est situé 1 Rue Andreï Sakharov – CS 20245 – 29394 QUIMPERLE CEDEX.

Fait à SAINT-THURIEN, le 10 décembre 2025
Le Maire,

Christine KERDRAON.

